

## Rapport annuel 2024

### 1. Organes

#### 1.1 Comité

Les membres actuels sont Marie-Pierre de Montmollin, présidente, Eleonora Lichti Aschwanden, vice-présidente, André Jomini, vice-président, Maurizio Albisetti Bernasconi, Pietro Angeli-Busi, Alessandra Cambi Favre-Bulle, Leonora Marti-Schreier, Marie-Chantal May Canellas, Patrik Müller, Marcel Ogg, Klaus Vogel et Stefan Wiprächtiger.

Le comité propose d'élire comme nouveau membre Yann-Eric Hofmann, sous réserve de l'acceptation définitive de l'intéressé. Ce dernier est juge au Tribunal fédéral (deuxième Cour de droit pénal).

Le secrétariat est assuré par Ursula Morf, qui s'occupe aussi de celui de la Fondation pour la formation continue des juges suisses.

#### 1.2 Vérificatrices et vérificateurs des comptes

La fonction est actuellement assumée par Celia Clerc et Marc Rémy.

### 2. Séances du comité

Le comité s'est réuni à Berne les 13 mars, 13 juin et 20 septembre 2024. La quatrième séance ordinaire aura lieu comme d'habitude la veille de la Journée des juges du 22 novembre 2024, à Lucerne. Plusieurs consultations et prises de décision ont en outre eu lieu par voie de circulation.

Les principaux points des ordres du jour ont été les suivants:

- Journée des juges.
- Revue des juges.
- Finances.
- Commission d'éthique.
- Activités internationales.

- Communication.
- Relations et contacts avec différents partenaires ou autorités.

De manière générale, outre sur des questions d'organisation, les discussions ont porté sur la surveillance des tribunaux et le développement de codes de déontologie, entre autres sujets liés à l'activité judiciaire.

Le thème des liens entre la justice et la politique a beaucoup occupé le comité. L'an dernier, celui-ci avait constitué un groupe de travail, composé de Eleonora Lichti Aschwanden, André Jomini, Pietro Angeli-Busi et Klaus Vogel, pour réfléchir au développement de la situation, après le rejet de l'initiative sur la justice le 28 novembre 2021. Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises à Berne et à Zurich. L'avancement de ses travaux a été discuté lors de chaque séance du comité. Il a été décidé d'organiser un sondage à destination de l'ensemble des magistrats de l'ordre judiciaire professionnels de Suisse. Les résultats et une première analyse ont été rendus publics en octobre (<https://www.svr-asm.ch/fr/index.htm>). Pour rappel, sur 1250 magistrats atteints dans l'ensemble de la Suisse, 935 ont répondu au questionnaire, soit un taux de participation très satisfaisant (75%). L'enquête, anonyme, se subdivise en 3 objets : *élection des juges, réélection et contributions de mandat*. À propos de l'élection, une majorité claire, de plus de 60%, exprime une position critique ou négative sur le système actuel. Plus de 75% des sondés sont favorables à la possibilité de garantir de véritables chances d'accéder à la fonction de juge pour des candidats sans parti. Une majorité claire, d'environ 65%, serait favorable à ce que la réélection périodique soit remplacée par un régime d'élection unique avec possibilité de révocation. L'avis des magistrats consultés est encore plus clair en ce qui concerne les contributions de mandat. Cette contribution est considérée, dans plus de 80% des réponses, comme problématique du point de vue de l'indépendance (ou de la perception de l'indépendance), quand bien même la grande majorité des juges (72%) ne se sent subjectivement pas limitée dans sa liberté de décision par les contributions de mandat. Les résultats du sondage renforcent la position de notre association, en tant qu'elle demande depuis plusieurs années des réformes du système actuel. Le comité examinera, après une analyse plus détaillée, quelles sont les prochaines étapes de ce processus. Il faut toutefois relever qu'une minorité significative (environ 35%) souhaite (plutôt) conserver le mode actuel de désignation des juges ainsi que la réélection périodique, tandis que seule une petite minorité (9%) considère que les contributions de mandat ne sont pas problématiques du point de vue de l'indépendance.

Enfin, le comité a eu la satisfaction de constater que l'exercice 2023 s'était clôturé sur un bénéfice d'environ 10'000 francs, dont 6'000 francs proviennent de la Journée des juges 2023. De même, le nombre des membres de la SVR-ASM a augmenté pour s'approcher des 700.

### **3. Journée des juges**

Le comité d'organisation (Leonora Marti-Schreier, présidente, André Jomini, Marie-Chantal May Canellas, Marie-Pierre de Montmollin, Marcel Ogg, Stefan Wiprächtiger et Klaus Vogel) s'est réuni en début d'année à Berne pour un brainstorming, puis a réglé les diverses questions d'organisation par voie de circulation.

## 4. Revue des juges

La SVR-ASM dispose d'une colonne dans la Revue des juges. Depuis la dernière assemblée générale, les colonnes suivantes ont été publiées:

- 2023/4: Leonora Marti-Schreier: Woran Kinder Richterinnen und Richter erinnern können.
- 2024/1 Maurizio Albisetti Bernasconi : Per una legge federale di applicazione ed esecuzione delle sanzioni penali.
- 2024/2: Pietro Angeli-Busi : Il Magistrato ed il Social Network.
- 2024/3: André Jomini : L'octroi de l'assistance judiciaire pour la médiation.

La prochaine colonne sera rédigée par Patrik Müller. Le titre de sa contribution, qui paraîtra le 12 décembre 2024, est le suivant : Der Einsatz von künstlicher Intelligenz (KI) an den Gerichten – nicht nur Bedrohung, sondern auch Chance.

## 5. Commission d'éthique

La commission compte les membres suivants: Peter Albrecht, Stephan Gass, Daniel Kipfer-Fasciati, Eleonora Lichti Aschwanden, Jean-François Meylan (vice-président), Marcel Ogg (président), Catherine Reiter, Christian Trenkel et Nathalie Zufferey.

La commission s'est réunie à 3 reprises en 2024.

La période de fonction de 2 ans des membres arrive à terme fin 2024. Tous les membres se présentent à une reconduction de leur mandat, sauf Nathalie Zufferey, démissionnaire.

Le comité de la SVR-ASM procédera à la nouvelle élection de la commission d'éthique lors de sa séance du 21 novembre 2024. Conformément aux statuts, les personnes qui exercent à titre principal l'activité de juge en Suisse ont la possibilité de se porter candidates.

Pour les prises de position de la commission d'éthique, il y a lieu de se référer au site internet de la SVR-ASM.

## 6. EAJ-AEM et IAJ-UIM

La réunion de printemps de l'Association européenne des magistrats (AEM) s'est tenue à Varsovie du 25 au 27 avril 2024. L'association polonaise des juges « IUSTITIA » a accueilli des délégués de 38 pays membres. La Suisse était représentée par Stephan Gass, président du Working Group on the Situation of Member Associations et Nora Lichti Aschwanden, vice-présidente de la SVR-ASM.

L'ouverture a eu lieu dans le bâtiment du Parlement (SEJM), où a été projetée une vidéo sur l'impressionnant cortège de protestation des juges de 29 pays en janvier 2020, qui visait à dénoncer les réformes judiciaires entreprises par le gouvernement de l'époque.

Après le rapport du président sur les nombreuses activités du bureau et les rencontres avec les principales organisations partenaires, les compte-rendu des différents groupes de travail ont été présentés et discutés. Ainsi, le Working Group « Ways to Brussels » a examiné un total de 223 projets législatifs de la Commission européenne quant à leur impact potentiel sur le travail judiciaire dans les pays de l'UE.

Le groupe de travail sur la situation des associations membres s'est à nouveau concentré sur les demandes émanant de pays particuliers. Plusieurs résolutions ont été adoptées. En ce qui concerne la Slovénie et la Hongrie, le sujet a été la situation salariale précaire qui remet en péril le fonctionnement de la justice. Dans la résolution concernant l'Espagne, il a été question du blocage qui existe depuis 5 ans et qui empêche le renouvellement des membres du Conseil général du pouvoir judiciaire. S'agissant de l'Italie, la préoccupation a été exprimée que différents projets de réforme puissent affecter l'indépendance de la justice, et, pour la Slovaquie et la Lituanie, les critiques ont porté sur l'activité juridictionnelle de certains juges.

Les rapports de suivi ont été donnés lors de la réunion d'automne dans le cadre des rencontres annuelles de l'Association internationale des magistrats, qui s'est tenue au Cap du 17 au 22 octobre 2024. Outre Stephan Gass, la SVR-ASM y a été représentée par Alessandra Cambi Favre-Bulle et Eleonora Lichti Aschwanden.

## **7. Communication**

### **7.1 Présence dans les médias**

Les questions et demandes d'interviews de journalistes ont porté sur l'institution du jury populaire, le nombre de juges de sexe féminin en Suisse, la politisation de la justice, l'utilisation d'images vidéos en procédure et l'intelligence artificielle, ainsi que la récusation. Le sondage de la SVR-ASM sur le thème des liens entre la justice et la politique a donné lieu à des sujets dans la presse écrite ainsi que dans les médias audio-visuels d'importance nationale, en allemand, français et italien.

### **7.2 Soutien aux membres de la SVR-ASM personnellement pris à partie dans les médias en raison de leur fonction**

Le groupe de soutien est composé des personnes suivantes : Anastasia Falkner, Roy Garré, Patrick Guidon, Marianne Heer, Sabina Mascotto, Marie-Pierre de Montmollin, Giuseppe Muschietti et Nicolas de Weck.

Il n'y a pas eu de demande d'intervention.

## **8. Législation**

### **8.1 Consultations**

La SVR-ASM a été invitée à participer à de nombreuses consultations. Plusieurs d'entre elles ne concernaient pas des sujets en relation avec les buts statutaires de l'association, si bien qu'il a été renoncé à y donner suite.

Le comité a pris position sur les projets suivants :

- Révision totale de la loi sur le droit pénal administratif.
- Mise en œuvre des initiatives parlementaires « Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité » et « loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante ».

### **8.2 Auditions**

Des représentants de la SVR-ASM ont participé à des auditions devant les Commissions des affaires juridiques des Chambres fédérales sur les sujets suivants :

- Code des obligations (Défauts de construction), le 8 janvier 2024 (Mélanie Chollet Humberset, juge cantonale du canton de Vaud et Daniel Schwander, juge au Tribunal de commerce du canton de Zurich).
- Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble, le 2 mai 2024 (Véronique Pittet Vuillème, présidente du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois).

### **8.3 Autres travaux législatifs**

A la demande de l'Office fédéral de la justice, des représentants de la SVR-ASM participent aux travaux de groupes d'experts ou d'accompagnement sur la révision du droit des successions (Eleonora Lichti Aschwanden) ou l'évaluation des articles 41-43 CC (Leonora Marti-Schreier).

## **9. Contacts**

### **9.1 Rencontres**

- Une délégation du comité (la présidente et le vice-président) a rencontré la Direction du droit international public du Département fédéral des affaires étrangères le 24 janvier 2024. La discussion a porté sur le rôle de la SVR-ASM comme représentante des juges suisses sur la scène internationale.

- Une délégation du comité (la présidente et les vice-présidents) a rencontré une délégation de la Fédération suisse des avocats le 21 février 2024. Ont été abordés les sujets de la digitalisation de la justice et du nouveau code de déontologie de la FSA.
- Une délégation du comité (Marie-Pierre de Montmollin, André Jomini et Klaus Vogel) a rencontré la commission administrative du Tribunal fédéral le 4 juin 2024. Il y a été question de l'indépendance des juges face aux partis politiques, de la surveillance disciplinaire des juges et de l'utilisation du numéro AVS.

## **9.2 Participations à des manifestations**

- Alessandra Cambi Favre-Bulle a représenté la SVR-ASM lors du Compte rendu de l'activité judiciaire du canton de Genève, le 30 avril 2024.
- Patrik Müller a pris part à la Table ronde organisée par l'Association suisse pour la coparentalité le 16 mai 2024.
- La présidente a participé au Congrès annuel de la Société suisse de droit pénal à Baden, les 6 et 7 juin 2024.
- La présidente a assisté au Congrès de la Fédération suisse des avocats à Soleure, les 14 et 15 juin 2024.
- Stefan Wiprächtiger va participer le 26 novembre 2024 à la rencontre organisée par l'Office fédéral de la justice et le Programme national de recherche (PNR) 77 sur le thème "Régulation de l'IA : risques, droits et responsabilités".
- André Jomini va représenter la SVR-ASM le 28 novembre 2024 lors de la conférence organisée par l'Office fédéral de la justice à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention des droits de l'homme en Suisse.

## **9.3 Représentations durables auprès d'organisations ou autres associations**

- Eleonora Lichti Aschwanden représente la SVR-ASM à l'assemblée générale de l'Académie suisse de la magistrature. André Jomini et Marcel Ogg ont accepté de présenter la SVR-ASM dans des modules de formation.
- Patrik Müller représente la SVR-ASM dans deux groupes, mis en place par la Conférence suisse contre la violence domestique : le groupe « Enfants au cœur de la violence » et le groupe d'accompagnement pour la mise en œuvre du plan national relatif à la Convention d'Istanbul.
- Alessandra Cambi Favre-Bulle représente la SVR-ASM dans l'association eJustice.
- Marie-Pierre de Montmollin représente la SVR-ASM dans le comité du programme « harmonisation de l'informatique dans la justice pénale » ainsi que

dans le Conseil d'experts « formation et formation continue » de la Commission des affaires juridiques de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police.

Neuchâtel, le 1<sup>er</sup> novembre 2024

Marie-Pierre de Montmollin

Présidente de la SVR-ASM